

DE RHÔNE EN VIGNES

CULTURES
EN PARTAGE
DE VIENNE
À VALENCE



© Nicolas Tracol

**CANDIDATURE
AU PATRIMOINE
MONDIAL UNESCO**

Cahier de candidature, n° 2
mai 2025

SOMMAIRE

2

Le projet UNESCO
désormais porté par
une association !

3

Un territoire de partage...
et en action

4 - 15

Partie 1 – Un fleuve,
deux rives, quatre cépages,
huit appellations

16 - 27

Partie 2 – Une histoire
deux fois millénaire, une
diversité de patrimoines

28 - 37

Partie 3 – Répondre
aux défis de l'avenir

38

Patrimoine mondial,
mode d'emploi

39

Membres fondateurs

**DE RHÔNE EN VIGNES,
CULTURES EN PARTAGE
DE VIENNE À VALENCE :
LE PROJET UNESCO
DÉSORMAIS PORTÉ
PAR UNE ASSOCIATION !****QUI SOMMES-NOUS ?**

Depuis cinq ans, dans ce territoire regroupant les huit appellations des côtes-du-rhône septentrionales, des représentants de la filière agricole – et notamment vitivinicole –, des acteurs de l'économie fluviale, des opérateurs culturels, des collectivités territoriales ont pris conscience des ressources exceptionnelles qui, de Vienne à Valence et sur près de 80 kilomètres, constituent, tout au long du Rhône, leur cadre de vie. En mars 2025, après plusieurs années de travaux et d'échanges, ils ont décidé de créer une association appelée *De Rhône en vignes, cultures en partage de Vienne à Valence*.

POUR QUEL PROJET ?

L'association *De Rhône en vignes* est convaincue que, dans leur diversité, les ressources patrimoniales naturelles et culturelles de ce territoire constituent bien « *une œuvre conjuguée de l'être humain et de la nature* » qui « *présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité* ». En ce sens, l'association est aussi persuadée qu'une meilleure connaissance et la préservation de ces ressources dessinent, pour les habitants du territoire et l'ensemble du vivant, la voie la plus féconde en vue de bâtir un futur souhaitable. C'est pourquoi elle a entrepris de rassembler les acteurs de Vienne à Valence autour d'un projet culturel visant à demander l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Centré à l'origine sur la syrah, ce projet place désormais en son cœur les éléments emblématiques que sont le fleuve, la vigne et le vin, et entend valoriser la notion de « *paysage culturel fluvial et viticole* ».

PAR QUELLES ACTIONS ?

Au-delà de la création de l'association, 2025 voit se poursuivre, comme les années précédentes, les travaux scientifiques et la mise en récit du patrimoine : inventaire des ressources, étude de faisabilité, organisation de séminaires, études universitaires... avec pour objectif d'affirmer l'identité rhodanienne décrite dans les pages qui suivent. Avec aussi pour enjeu, dans la continuité des actions menées lors des Journées européennes du patrimoine 2024, la sensibilisation du grand public en vue d'associer au projet les précieuses ressources humaines que représentent les habitants de ce territoire.

ÉDITO

UN TERRITOIRE DE PARTAGE... ET EN ACTION

Au printemps 2020, vignerons, représentants de maisons de négoce et de caves coopératives entreprennent de mettre en récit les cépages syrah, viognier, marsanne et roussanne, valeurs emblématiques des huit crus AOC de la vallée du Rhône septentrionale. C'est le temps des intuitions. Objectif : viser l'inscription du territoire de Vienne à Valence sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. L'enjeu est de faire reconnaître les cultures, les valeurs et les richesses plurielles de ce territoire identifié de l'Antiquité à nos jours par des marqueurs géographiques et humains uniques.

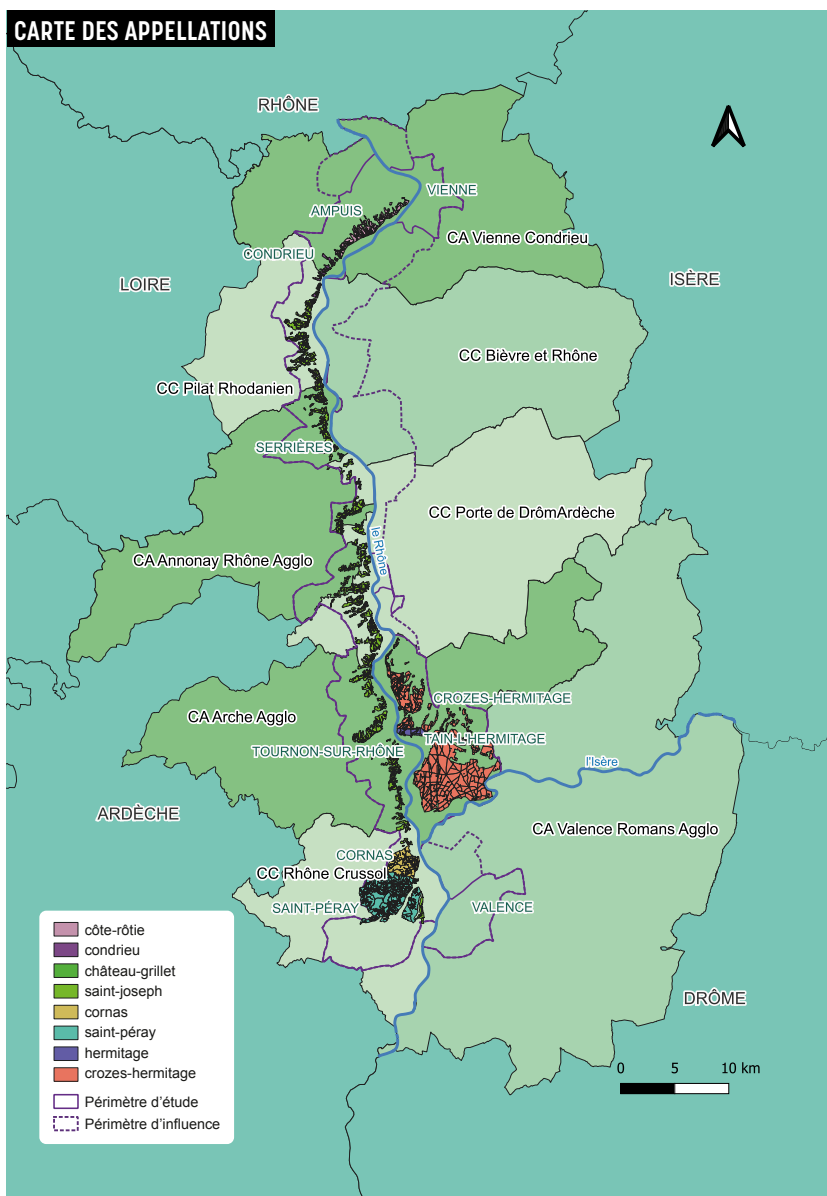
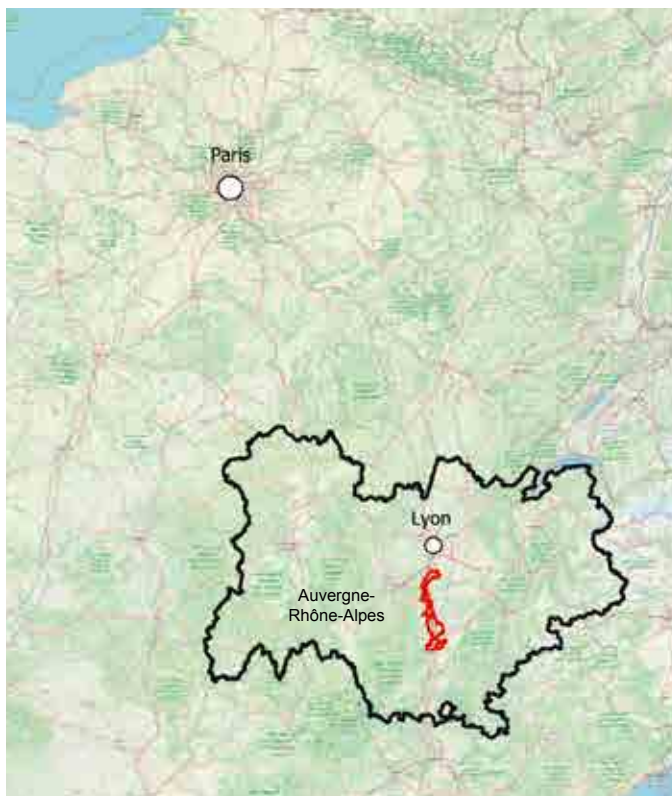
Rythmée par le cycle des saisons et des vendanges, avec en ligne de mire la définition de la « Valeur Universelle Exceptionnelle », suivant les critères de l'UNESCO, cette vision à long terme entend argumenter la notion de « paysage culturel évolutif et vivant » à la fois « fluvial, viticole et historique ».

Confrontés aux recherches scientifiques pluridisciplinaires, mis en regard des mémoires des habitants, les connaissances et savoir-faire des vignerons et des acteurs du territoire sont partagés et discutés lors de séminaires de « fabrique d'une intelligence collective » en 2023 (Saint-Romain-en-Gal), 2024 (Tournon-sur-Rhône) et 2025 (Saint-Péray).

Travaux scientifiques et échanges sont aujourd'hui consolidés par une gouvernance adaptée. Support de la candidature, l'association nouvellement créée en mars 2025 offre un dispositif technique, humain et financier de conduite de projet. Représentants de la filière vitivinicole, élus des collectivités territoriales et intercommunalités fédérés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, acteurs-ressources du territoire – associatifs, culturels, économiques – ou habitants, toutes les parties prenantes s'engagent à porter la candidature dans le respect de la Convention du patrimoine mondial de 1972.

Par-delà ses différences, c'est un territoire de partage qui unit ses forces pour répondre aux défis de l'avenir – dérèglement climatique ou changements de l'environnement et de la société. Certes, il faut laisser le temps au temps, mais j'ai la conviction que la démarche collective se traduira dans le temps court par des avancées bénéfiques pour le territoire.

Philippe GUIGAL, *président*



PARTIE 1

Un fleuve, deux rives, quatre cépages, huit appellations

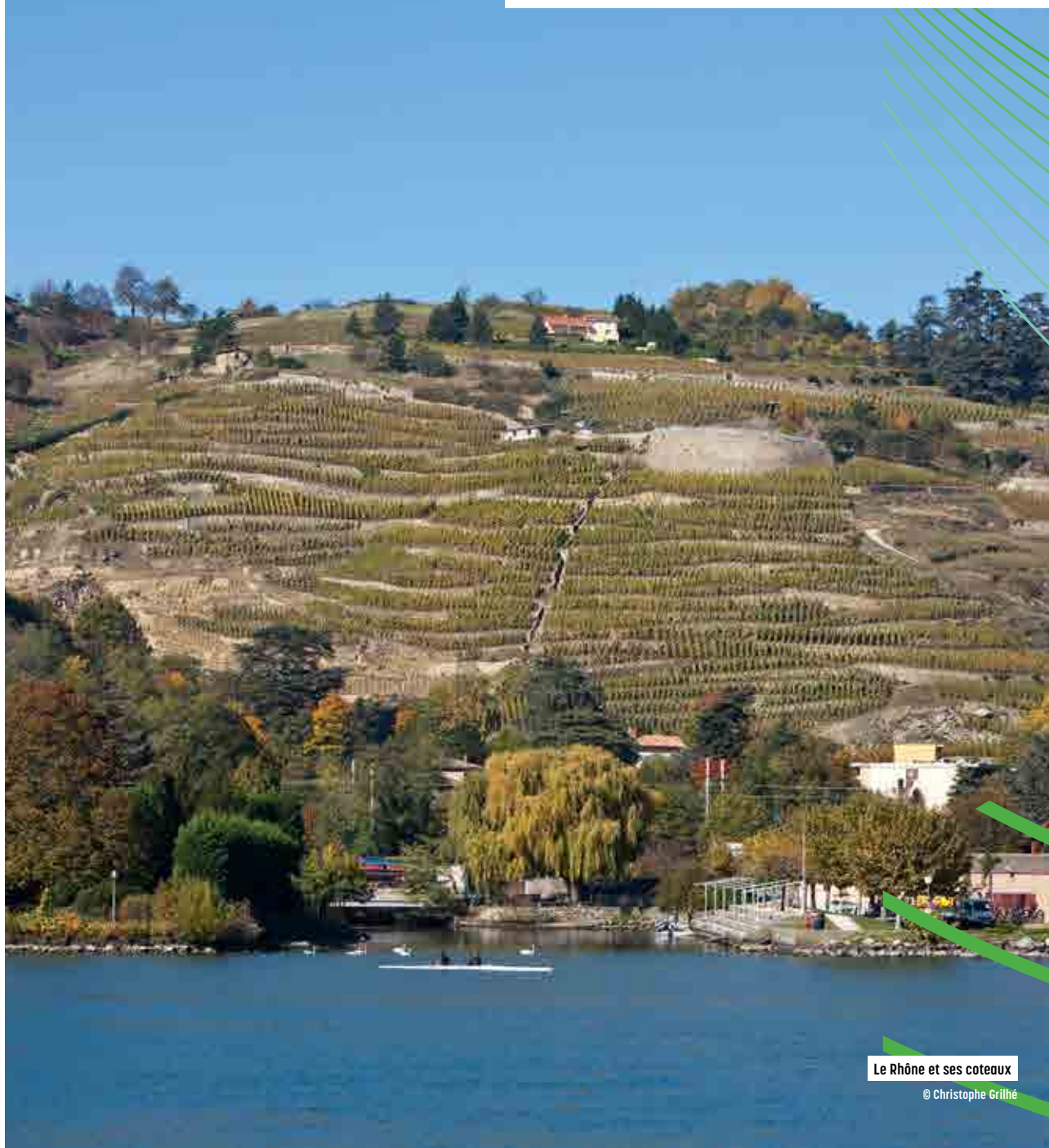
De Rhône en vignes...

© GUIGAL_Landonne_Automne



AU COMMENCEMENT ÉTAIT LE RHÔNE

Né dans le Valais suisse, long de 812 kilomètres, c'est le fleuve le plus puissant de l'Hexagone, qui s'apparente, pour les territoires qu'il traverse, à une véritable « colonne vertébrale » dont ses affluents constitueraient les côtes. Entre Vienne et Valence, il reçoit notamment, sur sa rive gauche, la Varèze, la Galaure puis l'Isère et, sur sa rive droite, la Cance, l'Ay, le Doux et le Mialan. À ces rivières s'ajoutent de nombreux ruisseaux et torrents qui ont creusé dans les coteaux, souvent abrupts, une multitude de ravins.



Le Rhône et ses coteaux

© Christophe Grillé

COTEAUX, PLAINES ET PLATEAUX

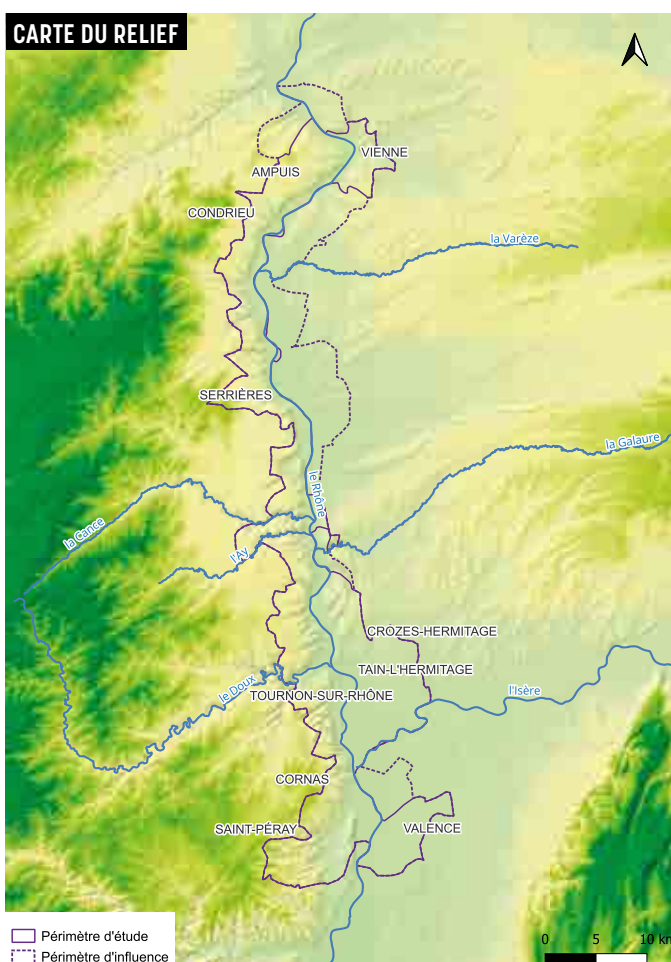
Si, à partir de Valence, la vallée du Rhône s'élargit, en amont, elle se montre bien plus encaissée, offrant des écarts d'altitude non négligeables, de 150 mètres au niveau du fleuve jusque vers 400, voire 500 mètres, sur les plateaux. Trois espaces s'y distinguent : la plaine, souvent étroite, qui borde les rives, puis les coteaux, dominant le fleuve, enfin les plateaux.

Les 75 kilomètres qui séparent Vienne de Valence constituent la partie la plus accidentée de la vallée du Rhône ; la rive droite – où les pentes atteignent parfois les 60 % ! – l'est davantage que la rive gauche, plus hétérogène, où des coteaux voisinent avec des surfaces plus planes, à l'instar de la plaine de Crozes-Hermitage.

UN « CLIMAT DE TRANSITION »

Une même hétérogénéité se retrouve en matière de climat. Si, à l'ouest, le Massif central offre une protection contre les entrées océaniques, les influences continentales venues du nord se confrontent à celles, méditerranéennes, issues du sud : un tel « climat de transition » caractérise le sillon rhodanien.

En raison de sa situation géographique, ce territoire peut connaître annuellement une grande amplitude thermique et un régime pluviométrique variable selon les saisons : été sec et chaud, printemps et automne plutôt pluvieux. Les vents peuvent y souffler fort, surtout celui du nord, sec et froid, qui, plus au sud, prend le nom de *mistral*. Toutefois, en fonction, d'une part de l'altitude, d'autre part, de l'exposition, les données peuvent localement changer, d'où l'existence de micro-climats que la viticulture a, depuis longtemps, su exploiter.



< 200 m
 200-400 m
 400-600 m
 600-800 m
 800-1.000 m

1.000-1.200 m
 1.200-1.400 m
 1.400-1.600 m

ENTRE MASSIF CENTRAL ET ALPES

Pendant des millions d'années, le Rhône s'est creusé un « couloir » entre, à l'ouest, le socle cristallin du Massif central, composé pour l'essentiel de vieilles roches dites « métamorphiques », tels le granite ou le gneiss, et, à l'est, les contreforts des Alpes ; descendant des glaciers alpins, ses eaux ont en outre charrié en quantité alluvions et sédiments qu'elles ont déposés sur ses rives. Apparues entre 10 et 30 millions d'années, les Alpes sont, elles, à l'origine de fractures d'orientation nord-sud où se sont développés les vignobles.

DIVERSITÉ DES SOLS ET DES EXPOSITIONS...

Sur les coteaux escarpés de la rive droite, le vignoble de la Côte-Rôtie se déploie, au nord, sur une roche-mère de micaschistes recouverte d'argile et d'oxyde de fer (Côte brune), et, au sud, sur une roche-mère de gneiss et de migmatites recouverte d'une couche silico-calcaire (Côte blonde). Pour sa part, la colline de l'Hermitage – sorte d'îlot granitique détaché du Massif central et aujourd'hui contourné par le Rhône – bénéficie d'arènes granitiques recouvertes de micaschistes et de gneiss, ainsi que, ponctuellement, de plages de cailloux ronds alluvionnaires ; quant aux sols des coteaux de Cornas, ils sont faits de granites issus du socle primaire.

... DIVERSITÉ AUSSI DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Même si la régulation de son débit, l'enrochement des berges, la pollution issue des activités industrielles ont, au 20^e siècle, fragilisé le fleuve et ses espaces naturels, les efforts engagés depuis plusieurs décennies permettent de mieux connaître et de sauvegarder la biodiversité foisonnante qu'on y observe. Tel est le cas de la forêt alluviale de l'île de la Platière ou de la « lône » de l'île du Beurre, l'une et l'autre à cheval entre plusieurs communes : ces zones humides accueillent une flore luxuriante – saule, frêne, peuplier, iris... – ainsi qu'une grande variété d'animaux – héron pourpré, martin-pêcheur, aigrette garzette, ragondin, tortue cistude... sans oublier le castor d'Europe qui, protégé depuis un demi-siècle, contribue à la régénération de l'écosystème fluvial.



LA PAROLE À

JEAN-LOUIS MICHELOT

Je longe l'île de la Chèvre, qu'aucun caprin ne broute plus depuis bien longtemps [...] Quelques saules pour nous rappeler le vieux Rhône sauvage. Des peupliers, dont quelques-uns de belle taille. Ici et là, un chêne ou un frêne, au-dessus d'un fouillis d'arbustes, cornouillers, églantiers, aubépines... Et, comme à peu près partout dans la vallée, le cabinet de curiosités créé par la nature à partir des "cadeaux" des hommes : cannes de Provence – roseaux géants –, une touffe incongrue d'herbe de la pampa, bouquets d'un jaune éclatant des verges d'or venues d'Amérique, comme bien d'autres espèces, d'ailleurs... robiniers faux-acacias, féviers d'Amérique aux longues gousses tombantes, érables négundos, etc. Certains arbres sont couverts des draperies des vignes, échappées des vignobles pour retrouver la vie libre des forêts, où l'absence de taille les laisse devenir des lianes immenses.



Jean-Louis Michelot,

in : Sur le Rhône,

Éditions du Rouergue, 2020





Castor dans les îles entre Vienne et Condrieu

© 2025 Mehdi Maamir (photographe animalier viennois)

UN TERRITOIRE DEPUIS LONGTEMPS COLONISÉ PAR L'HOMME

Comme tous les fleuves, le Rhône a, dès la Préhistoire, attiré des peuplements humains sur ses rives et incité à utiliser ses flots pour échanger et commercer. Depuis l'Antiquité, il a constitué une voie privilégiée pour les colons grecs et romains, puis pour les marchands ou voyageurs et, en ce 21^e siècle, représente toujours un des axes majeurs entre l'Europe du Nord et la Méditerranée... preuve en est l'importance, sur ses rives, du trafic autoroutier ou ferroviaire.

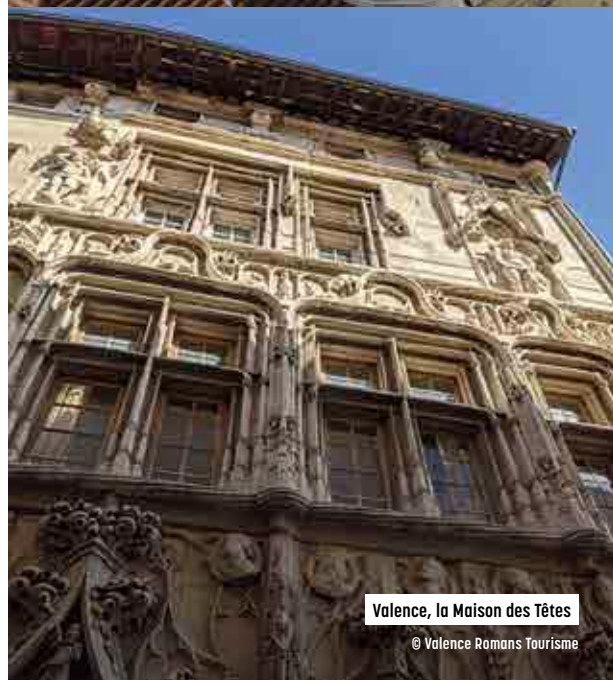
ENTRE RURAL ET URBAIN

Aujourd'hui, si l'on prend en compte les cinquante et une communes composant le territoire candidat, 193.000 habitants y sont dénombrés. Toutefois, sans les deux « villes-portes » que sont Vienne, au nord, et Valence, au sud, les communes restantes regroupent au total un peu plus de 97.000 habitants. Trente-six d'entre elles (71 %) comptent moins de 2.000 habitants, dont vingt et une moins de 1.000, et le tiers de la population vit dans une commune de moins de 5.000 habitants – chiffre que ne dépassent, outre Vienne et Valence, que quatre communes : Tain-l'Hermitage, Saint-Péray, Tournon-sur-Rhône et Guilhaud-Granges. C'est dire qu'une grande partie du territoire se trouve en zone rurale.



Vienne, temple d'Auguste et de Livie

© ActuaDrone-Thierry Eyraud



Valence, la Maison des Têtes

© Valence Romans Tourisme

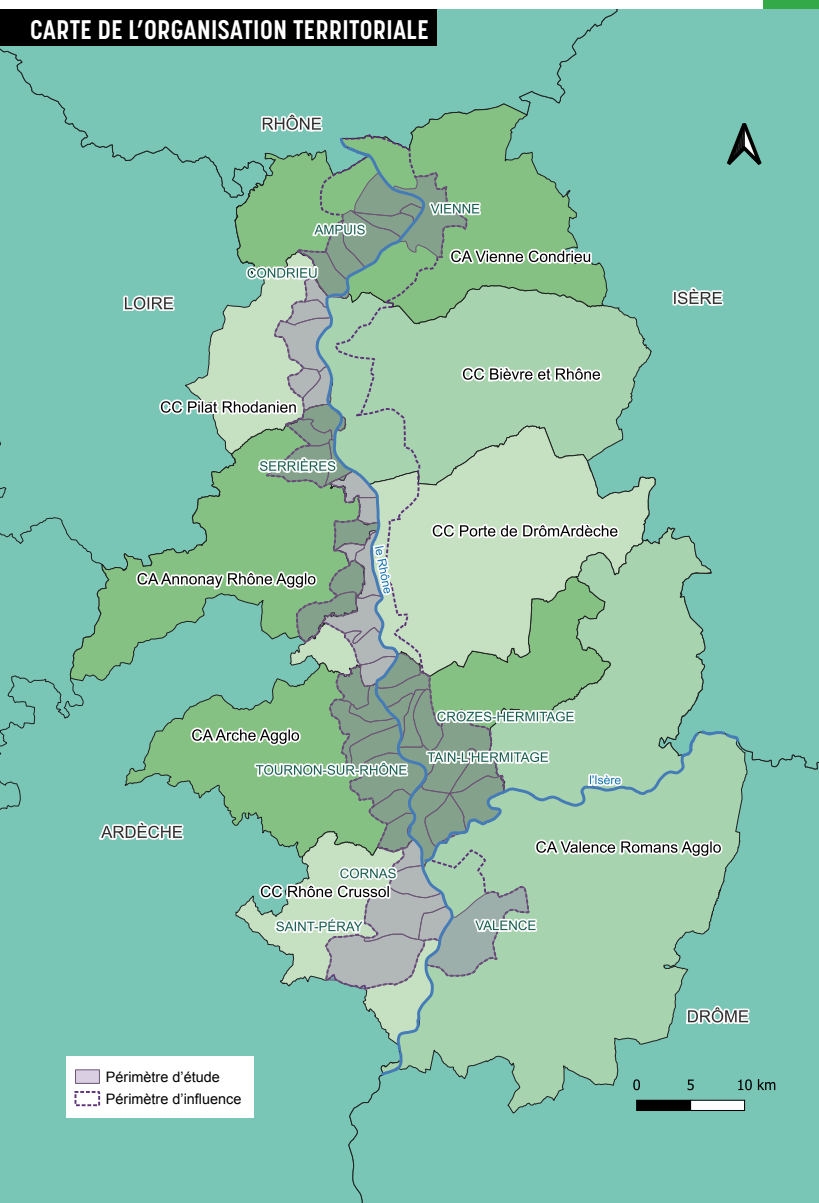
CINQ DÉPARTEMENTS ET HUIT INTERCOM- MUNALITÉS

Même si, à l'époque romaine, les deux rives du fleuve, en aval de Vienne, faisaient partie de la même province – la Narbonnaise –, par la suite, le Rhône a longtemps servi de frontière. Ainsi, la mémoire des bateliers a longtemps conservé les mots *Empi* (« Empire ») et *Riaume* (« Royaume ») pour désigner respectivement la rive gauche, terre inféodée jusqu'au 14^e siècle au Saint-Empire romain germanique, et la rive droite, placée sous l'autorité du roi de France. De nos jours, les frontières administratives sont encore plus complexes puisque, comme le montre la carte ci-dessous, pas moins de cinq départements – du nord au sud, Rhône, Loire et Ardèche sur la rive droite ; Isère et Drôme sur la rive gauche – et huit intercommunalités sont peu ou prou concernés par le territoire candidat : à noter toutefois que, depuis 2017-2018, trois intercommunalités – Condrieu, Arche Agglo et Porte de DrômArdèche – regroupent des communes des deux rives.

VIENNE ET VALENCE, « VILLES-PORTES »

Toutes deux situées sur la rive gauche, les deux « villes-portes » du territoire ont connu, outre une implantation humaine précoce à la Préhistoire, un essor important à l'époque romaine. « Capitale » des Allobroges, Vienne est conquise dès le 2^e siècle avant notre ère et devient colonie au siècle suivant, entre 41 et 35 ; se développant sur les deux rives (communes actuelles de Vienne, Sainte-Colombe et Saint-Romain-en-Gal), centre majeur pour le commerce, elle se pare de monuments dont demeurent de nombreux vestiges. Siège d'un archevêché jusqu'en 1790, elle connaît au 19^e siècle un développement industriel lié au textile (draps) et à la métallurgie avant de devenir, de nos jours, une destination touristique appréciée. À hauteur de Valence, autre colonie romaine, la domination de Rome s'exerçait aussi sur les deux rives ; par la suite, la ville fut siège d'un évêché et place militaire, puis – à partir de la Révolution – chef-lieu du département de la Drôme et centre économique de premier plan pour le Sud de la région. Vienne et Valence Romans Agglo ont toutes deux obtenu le label « Villes et Pays d'art et d'histoire ».

CARTE DE L'ORGANISATION TERRITORIALE





La « vigne héroïque »

© Christophe Grilhé

UNE ÉCONOMIE SOUS LE SIGNE DE LA DIVERSITÉ

Sa situation géographique et la présence du fleuve ont permis au territoire situé entre Vienne et Valence de développer, au fil des siècles, de multiples activités. Si l'agriculture – et, notamment, la viticulture et l'arboriculture – jouent un rôle éminent dans son économie, d'autres domaines sont bien représentés : logistique, commerce, transports, énergie, industrie mécanique, tannerie, papeterie, automobile, bijouterie, céramique, plasturgie, etc. Sans oublier le tourisme, qu'illustrent aussi bien l'œnotourisme que, plus largement, la gastronomie – Patrick Henriroux (La Pyramide, Vienne), Maison Chabran (La Grande Table, Pont-de-l'Isère) ou, naturellement, Anne-Sophie Pic (Valence) triplement étoilée depuis 2007. À la différence d'autres régions viticoles, ce territoire ne pratique donc pas la monoculture.

UN TERRITOIRE AMÉNAGÉ ET RÉHABILITÉ

Depuis près d'un siècle – sa fondation remonte à 1933 –, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) a été chargée de l'aménagement du fleuve afin de sécuriser la navigation, irriguer les terres agricoles et produire de l'hydro-électricité. D'où la construction de 18 barrages – dont ceux de Reventin-Vaugris, Saint-Pierre-de-Bœuf, Arras-sur-Rhône et Bourg-lès-Valence – et de 19 centrales hydro-électriques – dont celles de Reventin-Vaugris, Sablons, Gervans et Bourg-lès-Valence. Élaborés depuis 2007, plusieurs plans quinquennaux ont pour objectif de soutenir un projet global de développement durable du Rhône et de sa vallée, incluant – au-delà des missions historiques de la CNR – des actions en faveur de la biodiversité ou des projets de territoire.

LA VITICULTURE EN TÊTE

Depuis des générations, d'autres productions que le vin ont fait la notoriété de ce territoire, à l'exemple de la rigotte de Condrieu ou des abricots. Reste que la viticulture occupe une place prépondérante que résumant, sur les quarante-neuf communes (hors Vienne et Valence) concernées par les huit appellations des côtes-du-rhône septentrionales, les chiffres suivants (2023) :

- › 1.164 exploitations ;
- › 4.337 hectares ;
- › 167.083 hectolitres produits, dont 82 % de rouge et 18 % de blanc ;
- › 981 emplois en « équivalents temps plein » (ETP) ; 2.947 avec les saisonniers et occasionnels ;
- › 72 domaines ou caves associés au label « Vignobles & Découvertes ».

« LA PIOCHE ET LE DRONE »

Ce vignoble se caractérise de nos jours par une structure de petite propriété foncière, d'où le maintien d'exploitations et de maisons de négoce familiales ; du travail de la vigne à la commercialisation, le vigneron assure souvent l'ensemble de la chaîne. L'histoire et la mémoire y sont très présentes, volontiers partagées et souvent mobilisées. De telles caractéristiques expliquent la forte capacité du milieu vitivinicole à s'adapter : aux mutations économiques, aux évolutions techniques, au dérèglement climatique, etc. C'est qu'au fil des siècles, ce territoire a appris à conjuguer maintien des traditions ancestrales et ouverture à la modernité, ce que certains vignerons résumant d'une formule : manier pareillement « la pioche et le drone ».



LA PAROLE À

ANNE-SOPHIE PIC

“ Une richesse viticole, symbole d'un patrimoine culinaire ”

Depuis toujours, la richesse du terroir drômois et ardéchois nourrit ma cuisine. La pluralité des vins de la vallée du Rhône sublime l'expérience gustative et les saveurs de mes plats. Ces terres me sont particulièrement chères, car elles font partie intégrante de mon histoire familiale. L'Auberge du Pin à Saint-Péray, où tout a commencé pour ma famille, symbolise aujourd'hui cet ancrage. Nous avons à cœur de perpétuer cet héritage, en cultivant nos propres vignes sur ces terres. C'est pourquoi je suis enthousiaste à l'idée de préserver ce patrimoine aux côtés d'un acteur aussi emblématique que l'UNESCO.



Anne-Sophie Pic,
cheffe 3 étoiles
Maison Pic, Valence



André Pic devant l'hôtel-restaurant qu'il a ouvert à Valence en 1936 ; à lui-même, triple étoilé en 1934, ont succédé son fils Jacques (3 étoiles 1973), puis sa petite-fille, Anne-Sophie (3 étoiles 2007).

©Maison Pic

4 CÉPAGES, 8 APPELLATIONS

Syrah, viognier, roussanne et marsanne :

quatre cépages se partagent les huit appellations des côtes-du-rhône septentrionales.



Originnaire du territoire, la *syrah* est un cépage rouge issu du croisement entre la mondeuse blanche, présente en Savoie, et le dureza, vieux cépage noir attesté en Ardèche. Depuis quelques décennies, elle s'est fortement développée, non seulement dans le Sud de la vallée du Rhône et en Languedoc, mais aussi sur d'autres continents (Australie, Afrique du Sud, Californie, Argentine...). La syrah peut être employée seule – c'est le cas pour le cornas – ou associée à un faible pourcentage de cépages blancs, comme pour l'appellation côte-rôtie. Elle est réputée pour sa couleur profonde, sa structure tannique ainsi que pour ses arômes fruités, floraux ou épicés.



Originnaire lui aussi de la vallée du Rhône septentrionale, le *viognier* est un cépage blanc, employé de façon exclusive pour les appellations condrieu et château-grillet. Très menacé après la crise du phylloxéra, quasi abandonné après la Seconde Guerre mondiale – en 1965, seuls 8 hectares étaient encore cultivés à Condrieu –, il a fait l'objet d'une véritable résurrection, au point d'être aujourd'hui également cultivé hors de France, notamment en Californie. Les vins issus du viognier sont gras, complexes, très parfumés, avec des notes florales – aubépine, acacia... – ou fruitées – abricot, pêche, mangue.



Portant le même nom que la commune de la Drôme, la *marsanne* est également originaire de la vallée du Rhône. D'une grande rusticité, ce cépage affectionne les sols secs et caillouteux, peu fertiles ; il donne des vins puissants, à l'acidité moyenne, qui expriment des arômes floraux et de noisette. La marsanne est souvent associée à un autre cépage blanc, la roussanne, comme c'est le cas pour les vins blancs des appellations saint-joseph, saint-péray, hermitage et crozes-hermitage.



Cousine de la marsanne, la *roussanne* – connue en Savoie sous le nom de *bergeron* – apprécie comme elle les sols chauds et caillouteux, mais est toutefois moins rustique. Elle donne des vins d'une grande finesse, dans lesquels se développent des arômes de fleurs (chèvrefeuille, iris), de fruits secs ou de miel.



RIVE DROITE

CÔTE-RÔTIE 🍷🍷

Cépage(s) : *syrab et viognier*
 Date de l'AOC : 18 octobre 1940
 Communes de production : Saint-Cyr-sur-Rhône,
 Ampuis et Tupin-et-Semons
 Surface de production : 343 ha
 Production totale (2023) : 11.752 hl
 Rendement moyen : 34 hl/ha
 Part de l'export : 24 %

CONDRIEU 🍷

Cépage(s) : *viognier*
 Date de l'AOC : 27 avril 1940
 Communes de production : Condrieu,
 Saint-Michel-sur-Rhône, Chavanay,
 Saint-Pierre-de-Bœuf, Malleval et Limony
 Surface de production : 221 ha
 Production totale (2023) : 7.167 hl
 Rendement moyen : 32 hl/ha
 Part de l'export : 30 %

CHÂTEAU-GRILLET 🍷

Cépage(s) : *viognier*
 Date de l'AOC : 8 décembre 1936
 Communes de production :
 Vérin et Saint-Michel-sur-Rhône
 Surface de production : 4 ha
 Production totale (2023) : 96 hl
 Rendement moyen : 26 hl/ha
 Part de l'export : 1 %

SAINT-JOSEPH 🍷🍷

Cépage(s) : *syrab ; roussanne ; marsanne*
 Date de l'AOC : 15 juin 1956
 Communes de production : en Ardèche, Andance,
 Ardoix, Arras-sur-Rhône, Champagne, Charnas,
 Châteaubourg, Félines, Glun, Guilhaud-Granges,
 Lempis, Limony, Mauves, Ozon, Peyraud, Saint-Désirat,
 Saint-Étienne-de-Valoux, Saint-Jean-de-Muzols, Sarraz,
 Sécheras, Serrières, Talencieux, Tournon-sur-Rhône,
 Vion ; dans la Loire, Chavanay, Malleval
 et Saint-Pierre-de-Bœuf
 Surface de production : 1.415 ha
 Production totale (2023) : 50.689 hl
 Rendement moyen : 36 hl/ha
 Part des vins blancs : 13 %
 Part de l'export : 13 %

CORNAS 🍷

Cépage(s) : *syrab*
 Date de l'AOC : 5 août 1938
 Commune de production : Cornas
 Surface de production : 162 ha
 Production totale (2023) : 4.938 hl
 Rendement moyen : 30 hl/ha
 Part de l'export : 28 %

SAINT-PÉRAY 🍷

Cépage(s) : *marsanne et roussanne*
 Date de l'AOC : 8 décembre 1936
 Communes de production : Saint-Péray, Touloud
 Surface de production : 116 ha
 Production totale (2023) : 3.075 hl
 Rendement moyen : 26 hl/ha
 Part de l'export : 14 %

RIVE GAUCHE

HERMITAGE 🍷🍷

Cépage(s) : *syrab ; roussanne ; marsanne*
 Date de l'AOC : 4 mars 1937
 Communes de production : Tain-l'Hermitage,
 Crozes-Hermitage, Larnage
 Surface de production : 136 ha
 Production totale (2023) : 3.843 hl
 Rendement moyen : 28 hl/ha
 Part des vins blancs : 30 %
 Part de l'export : 42 %

CROZES-HERMITAGE 🍷🍷

Cépage(s) : *syrab ; roussanne ; marsanne*
 Date de l'AOC : 4 mars 1937
 Communes de production : Beaumont-Monteux,
 Chanas-Curson, Crozes-Hermitage, Érôme, Gervans,
 Larnage, Mercurol, La Roche-de-Glun, Pont-de-l'Isère,
 Serves-sur-Rhône, Tain-l'Hermitage
 Surface de production : 2.073 ha
 Production totale (2023) : 83.064 hl
 Rendement moyen : 40 hl/ha
 Part des vins blancs : 10 %
 Part de l'export : 20 %

PARTIE 2

Une histoire de millénaire, une de patrimoines

Vienne, vue générale avec le théâtre antique pendant le festival Jazz à Vienne

© 2025 Mehdi Maamir (photographe viennois)

**ix fois
diversité**



LA VIGNE, UN DON DES GRECS ET DES ROMAINS

C'est par le fleuve que la vigne est arrivée dans la vallée du Rhône septentrionale. D'abord, par l'intermédiaire des Phocéens qui, depuis Massalia (Marseille), ont initié « nos ancêtres les Gaulois » à la consommation de vin ; ensuite, grâce aux colons romains qui ont transmis leurs savoir-faire aux populations autochtones. Pas moins de cinq auteurs des 1^{er} et 2^e siècles de notre ère – Celse, Columelle, Pline l'Ancien, Martial, Plutarque – ont vanté les mérites du « vin des Allobroges » : c'est – déjà ! – un vin très recherché, jusqu'à Rome. Il est produit à partir d'un cépage noir, la *vitis allobrogica*, caractérisé, selon Pline, par un goût naturel de poix. Pour certains experts, sans qu'on en ait de certitude scientifique, ce cépage antique pourrait se rapprocher de la syrah, dont l'origine locale est désormais attestée par l'analyse génétique (ADN). L'archéologie contemporaine a par ailleurs identifié – à Talencieux, Érôme, Champagne ou Limony – des sites de production antiques, donnant ainsi raison au dicton qui veut que « pour que le vin soit bon, il faut que la vigne voie le fleuve ».

HEURS ET MALHEURS DE LA VIGNE ET DU VIN

À la fin du 1^{er} siècle, en 92, un édit de l'empereur Domitien – abrogé vers 280 par Probus – ordonne l'arrachage de la moitié des plants dans les provinces romaines ; toutefois, il ne semble pas avoir eu un fort impact dans la vallée du Rhône. Par la suite, la fin de l'Empire entraîne en Gaule un déclin de la production de vin. La viticulture peut néanmoins se maintenir, grâce à l'Église – pour des raisons liturgiques, mais aussi économiques – et à une partie de l'aristocratie. Reste que, pendant près d'un millénaire, à l'exception des domaines exploités par les dignitaires religieux ou les princes, le vin est le plus souvent une production locale, destinée à être bue dans l'année, souvent coupée d'eau, et rarement un cru réputé qui vieillit et s'exporte.

UNE RENAISSANCE... À COMPTER DE LA RENAISSANCE

Au 16^e siècle, les humanistes revisitent les textes antiques et s'intéressent avec un œil neuf à la nature. Parallèlement, une nouvelle classe, la bourgeoisie, prend une importance croissante : on trouve ainsi trace à Vienne, en 1557, d'une société vigneronne. Aux siècles suivants, l'amélioration des voies de communication permet que côte-rôtie, condrieu et hermitage trouvent place sur les tables royales ou princières de l'Europe : « [Les vins de] Condrieux [sic] surtout sont loués pour leur bonté », peut-on lire dans *L'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert (1751-1772).

ANTIQUITÉ

58-50 av. n.è.
Guerre des Gaules (Jules César)

27 av. n.è.
Auguste, empereur

92
Édit de Domitien

451
Chute de l'Empire romain

121 av. n.è.
Conquête du pays allobroge
par les Romains

40 av. n.è.
Vienne et Valence colonies romaines

1^{er} siècle de n.è.
« Vin des Allobroges »
évoqué par 5 auteurs latins

5^e siècle
Création de l'archidiocèse
de Vienne

N.È.

Foulage à l'antique lors des *Vinalia*, Musée et sites gallo-romains de Saint-Romain-en-Gal

© Patrick Ageneau



À Laveyron, une découverte archéologique exceptionnelle

L'extension d'une installation industrielle est à l'origine, en 2023-2024, de la mise au jour, à Laveyron, sur la rive gauche du Rhône, de vestiges relativement bien conservés (murs en élévation) d'un site de production daté du 1^{er} siècle de notre ère. Mettant à profit le relief, les concepteurs antiques ont installé sur une plate-forme à contreforts des pressoirs reliés à des cuves de recueil du moût situés en contrebas, permettant ainsi de récupérer par gravité le jus de raisin. À ce dispositif ingénieux s'ajoutaient de vastes salles de plus de 400 m², peut-être utilisées comme lieux de stockage ou celliers. Grâce à l'exploitation des données recueillies, il sera possible d'affiner la chronologie de l'occupation du site et de préciser les fonctions des différentes structures : d'ores et déjà, Laveyron constitue un jalon exceptionnel pour comprendre comment la vitiviniculture s'est développée en territoire allobroge.

MOYEN ÂGE

800-814
Charlemagne, empereur

987-996
Hugues Capet, roi des Francs

1285-1314
Philippe le Bel, roi de France

1423-1461
Louis, dauphin de Viennois
(futur roi Louis XI, 1461-1483)

882
Boson, roi de Provence,
fait hommage à l'empereur

1032
Empereur germanique héritier
du royaume de Bourgogne

1311-1312
Concile de Vienne
et fin des Templiers

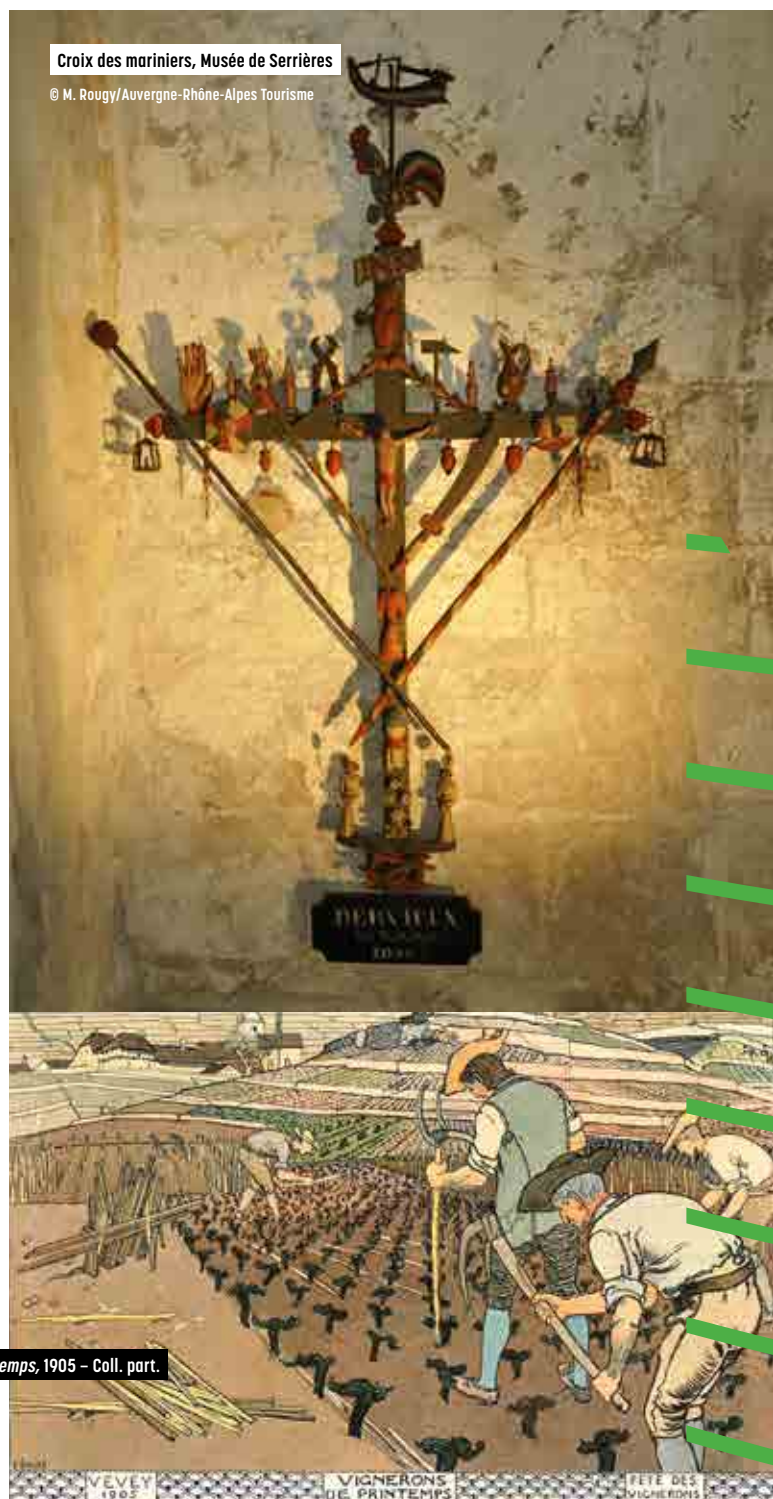
1452
Fondation
de l'Université
de Valence

QUALITÉ, NOTORIÉTÉ, PROSPÉRITÉ

Comme pour d'autres vignobles français, les 18^e et 19^e siècles, période de progrès agronomiques et d'innovations techniques, voient se développer dans le Nord de la vallée du Rhône un souci de qualité, gage de renommée. Ministre de l'Intérieur de Napoléon Bonaparte, Jean-Antoine Chaptal, par ailleurs chimiste et auteur d'un *Essai sur le vin*, signale dès 1801 « *les vins célèbres de l'hermitage, de côte-rôtie, de condrieu [...] produits sur les coteaux qui bordent le Rhône* ». Au milieu du 19^e siècle, l'essor du chemin de fer porte certes un coup sévère à la batellerie traditionnelle (cf. encadré), mais facilite le transport du précieux liquide et, de Vienne à Valence, apporte croissance et prospérité.

DEUX ENNEMIS VENUS D'AMÉRIQUE

Marqué par un développement spectaculaire de la viticulture, le 19^e siècle est aussi une période où de redoutables ennemis naturels menacent la vigne. Champignon parasite venu d'Amérique, l'oïdium apparaît en 1845 en Angleterre et se propage rapidement en Europe, affectant au cours de la décennie suivante tout le Sud de la France ; toutefois, la parade – la vaporisation de soufre – est rapidement trouvée. Puceron originaire lui aussi d'Amérique, le phylloxéra arrive en Europe en 1863, attaquant pendant trois décennies presque tous les vignobles et atteignant Tain-l'Hermitage en 1871. C'est l'ampélographe beaujolais Victor Pulliat qui, le premier, propose comme solution le greffage des vignes autochtones sur des plants américains.



Croix des mariniers, Musée de Serrières

© M. Rougy/Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

Ernest Biéler, *Vignerons de printemps*, 1905 – Coll. part.

16^E-18^E SIÈCLES

1562-1598
Guerres de Religion

1643-1715
Louis XIV, roi de France

1715-1774
Louis XV, roi de France

1789-1799
Révolution française

1799-1815
Napoléon Bonaparte,
premier consul puis empereur

1562
Vienne et Valence occupées
par le baron des Adrets

1651-1652
Vienne : une crue emporte
le pont de pierre

18^e siècle
Essor économique
de Vienne (industrie textile)

1790
Fin de l'archevêché
de Vienne

1800
Valence, préfecture de la Drôme
Vienne, sous-préfecture de l'Isère

LE POÈME DU RHÔNE, HYMNE À LA BATELLERIE TRADITIONNELLE

Pendant deux millénaires, le fleuve est resté la principale voie de transport reliant Lyon à la Méditerranée ; d'impressionnants convois se succédaient, menés par une corporation de bateliers très organisée, venus principalement de Condrieu, d'Andance ou de Serrières. Si le courant facilitait la « décize » (descente), parfois périlleuse, la remonte nécessitait, depuis le chemin de halage, de puissants attelages de bœufs ou de chevaux. Dès les années 1850, voies ferrées et bateaux à vapeur supplantèrent progressivement cette pratique ancestrale, que le grand poète provençal Frédéric Mistral chanta en 1897 dans son admirable *Pouèmo dóu Rose (Poème du Rhône)* : il y fit revivre les « bateliers, charretiers, les aubergistes, les portefaix, les cordiers, tout un monde qui fait le grouillement, le brouhaha, la foule, l'animation et l'honneur du grand Rhône ». Un monde dont le musée de Serrières, installé dans une ancienne chapelle, à la nef en forme de carène de bateau renversée et désacralisée en 1935, conserve aujourd'hui la mémoire.

L'APRÈS-PHYLLOXÉRA : RECONSTITUTION ET STRUCTURATION

Arrachage des vignes, disparition de cépages anciens et introduction de nouveaux, changement des pratiques culturales... : la crise phylloxérique entraîne une reconstitution du vignoble et modifie en profondeur le monde viticole, provoquant la ruine de nombreux vignerons. Mais, parallèlement, elle encourage la mobilisation de la communauté scientifique et incite les diverses professions à s'organiser : en témoignent la création, en 1879, du Syndicat des négociants de Valence et, en 1890, celle du Syndicat agricole de Tain. Une telle structuration se révèle bénéfique pour les vins du Nord de la vallée du Rhône : en 1889, par exemple, 39 maisons de négoce sont présentes à l'Exposition universelle de Paris.



Phylloxéra (*Phylloxera vastatrix*), par L. Clément, in : *Revue horticole*, 1895.

Bibliothèque de la Société nationale d'horticulture de France. Fonds ancien

19^E SIÈCLE

1801
Jean-Antoine Chaptal,
*Traité historique
et technique de la vigne*

1834-1860
Prosper Mérimée,
inspecteur général
des monuments historiques

1845
Apparition
de l'oïdium
en Europe

1857
Mise en service
de la ligne ferroviaire PLM

1863
Apparition
du phylloxéra
en Europe

1886
Victor Pulliat,
Manuel du greffeur de vignes

1809
Fondation du musée
de Vienne

1824
Pont Seguin
à Tournon-sur-Rhône

1840-1850
Apogée de la navigation
à vapeur sur le Rhône

1850
Fondation
du musée de Valence

1871
Apparition du
phylloxéra à Tain

1897
Frédéric Mistral,
Pouèmo dóu Rose



Saint-Vallier, plaque Michelin

© Florian Solbes



Diversité des activités humaines

© Florian Solbes

ANNÉES 1930 : INDUSTRIALISATION, AMÉNAGEMENT ET TOURISME

L'après-crise phylloxérique se traduit, au début du 20^e siècle, par un essor économique que la Première Guerre mondiale, fatale à de nombreux vignerons, vient durement stopper. Pendant le conflit, la vallée connaît une phase d'industrialisation : autour de Roussillon, s'installent par exemple des usines chimiques destinées à la production de phénol (utilisé dans les explosifs) et qui, la paix revenue, deviendront en 1928 Rhône-Poulenc (auj. Aventis). La décennie 1930 voit par ailleurs la création de la Compagnie nationale du Rhône, à l'origine des grands travaux d'aménagement du fleuve (cf. p. 12) ainsi que le développement du tourisme qui, même s'il reste très élitare, contribue à l'attractivité du territoire et conforte la notoriété de ses crus et de ses tables.

ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Cette nouvelle donne économique est aussi à l'origine d'évolutions démographiques et sociales : l'implantation d'usines et la diversification des activités entraînent l'urbanisation de certaines zones et attirent une population ouvrière que vient aussi grossir une immigration arménienne – Valence et Vienne comptent parmi les villes qui voient affluer, remontant le Rhône depuis Marseille, les rescapés du génocide de 1915. Par ailleurs, la reconstitution du vignoble qui a suivi la crise phylloxérique, l'instabilité du marché du vin, les conséquences de la Grande Guerre incitent nombre d'exploitants à privilégier la polyculture – vignes et arbres fruitiers –, voire la polyactivité – exploitation agricole et usine.

20^E SIÈCLE

1919
Loi sur les
appellations
d'origine

1933
Création de la
Compagnie nationale
du Rhône

1935
Institution des AOC

1947
Création de l'INAO

1958-1974
Construction
de l'autoroute
du Soleil

1920-1930
Immigration
arménienne
à Valence et Vienne

1928
Création du
marché d'Ampuis

1933-1934
Fernand Point
et André Pic,
3 étoiles Michelin

1956
AOC saint-joseph :
8 appellations désormais
en AOC

1970-1980
Relance de la viticulture
sur les coteaux



Émile André Schefer, affiche pour le PLM, circa 1925



AOC ET RELANCE DU VIGNOBLE

L'entre-deux-guerres voit aussi la mise en place des premières « appellations d'origine contrôlée » (AOC), qui imposent le respect d'un cahier des charges autour de trois facteurs principaux : l'encépagement, l'environnement géographique et le savoir-faire du vigneron. À l'exception du saint-joseph, dont l'AOC date de 1956, toutes les appellations sont obtenues entre 1936 et 1940. Après la Seconde Guerre mondiale, ce cadre réglementaire permet de relancer la production viticole en incitant tout à la fois à la reprise des friches – parfois menacées par l'urbanisation, les aménagements du fleuve et la construction de « l'autoroute du Soleil » – et à la recherche de la plus grande qualité. Il faudra toutefois attendre les trois dernières décennies du siècle pour que les effets de ces programmes de relance produisent leur plein effet.

LES MURS-ENSEIGNES, UN PATRIMOINE SPÉCIFIQUE

Depuis le « PLM » (train Paris-Lyon-Méditerranée) ou la « N 7 » (route nationale 7, de Paris à Menton), les voyageurs des années 1930 voient apparaître dans les vignobles en terrasses du Nord de la vallée du Rhône des murs-enseignes au nom du propriétaire. Dans une livraison de la *Revue du vin de France* datée d'août 1928, son fondateur-rédacteur, Raymond Beaudouin, se félicite de ce décor implanté au cœur des vignes : « Prenez le train à 8 heures à Lyon-Perrache et laissez-vous bercer jusqu'à Tain-l'Hermitage [...] Sautiez de votre wagon. Aussitôt, sur votre gauche, vous découvrez le vignoble de l'Hermitage. D'intelligentes initiatives privées vous l'indiquent par de monumentales pancartes : Grands crus de l'Hermitage, Cuvée Chapoutier et C^{ie}, Salavert frères, Paul Jaboulet aîné, etc. ».

Trois décennies plus tard, dans la même revue, un autre rédacteur stigmatisera au contraire « ces ignominieux placards »... dont de nos jours, à l'inverse, certains souhaitent la protection !

21^E SIÈCLE

1962
Entrée en vigueur de la politique agricole commune (Europe)

1992
Institution des AOP (Europe)

2002
Mise en circulation de l'euro

2015
Accord de Paris sur le climat

1974
Création du PNR du Pilat

1986
L'île de la Platière
« réserve naturelle nationale »

2007
Signature du plan Rhône

2025
Création de l'association
De Rhône en vignes

UN PATRIMOINE CULTUREL VARIÉ

À s'en tenir à la législation et à la réglementation nationales, les 51 communes composant le territoire abritent un patrimoine culturel varié dont témoignent les données ci-dessous ; pour autant, d'autres éléments patrimoniaux mériteraient sans doute d'être, eux aussi, protégés ou labellisés...

- › Monument historique classé (MHC) ou inscrit (MHI) – loi de 1913
 - immeubles : 41 MHC / 64 MHI – total : 105
 - objets : 264 MHC / 222 MHI – total : 486
- › Site classé (SC) ou inscrit (SCI) – loi de 1930
 - SC : 4 (rocher et ruines de Crussol, coteaux de l'Hermitage, jardin du musée de Valence et domaine de Moly Sabata à Sablons)
 - SCI : 13, dont Château-Grillet, 5 à Valence et 5 à Vienne
- › Site patrimonial remarquable (SPR) – loi de 2016 : 3 (à Saint-Vallier, Vienne et Malleval)
- › Label « Architecture contemporaine remarquable » (ACR) – loi de 2016 : 10, dont :
 - Saint-Vallier : silo à grains
 - Valence : 8, parmi lesquels la station-service « Relais du Sud » construite en 1937, sur la N 7, par Henri Garin et le château d'eau conçu par Philolaos en 1963
 - Vienne : hôpital général Lucien-Hussel
- › Label « Jardin remarquable » : 2
 - Beaumont-Monteux : jardin zen d'Erik Borja
 - Valence : parc Jouvett
- › Label « Villes et pays d'art d'histoire » (VPAH) : 2 (Ville de Vienne et Valence-Romans Agglomération)
- › Label « Ethnopôle » : 1 (Centre du patrimoine arménien à Valence)
- › Appellation « Musée de France » (MF) – loi de 2002 : 8
 - Serrières : musée des Mariniers et de la Batellerie du Rhône
 - Tournon-sur Rhône : château-musée du Rhône
 - Valence : musée d'Art et d'Archéologie
 - Vienne : musée d'Histoire ; musée des Beaux-Arts et d'Archéologie ; musée lapidaire Saint-Pierre ; musée du cloître Saint-André-le-Bas
 - Saint-Romain-en-Gal : musée gallo-romain

PIERRE SCHNEYDER, FONDATEUR DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE VIENNE

Né en 1733 en Alsace, professeur de dessin, Pierre Schneyder pose en 1761 ses bagages à Vienne. Passionné par l'histoire de la ville, il figure parmi les tout premiers archéologues à fonder scientifiquement ses recherches : « *C'est parmi les ruines qu'il faut étudier l'histoire* ». Il trace le premier plan connu de Vienne, décrit les vestiges antiques, fonde le théâtre municipal, mais collectionne aussi mosaïques, fragments de sculpture ou d'architecture qu'en 1807, sept ans avant sa mort, il donne à la Ville en vue d'installer un musée archéologique dans l'ancienne église Saint-Pierre. Chose faite deux ans plus tard...



Champagne, église Saint-Pierre

© Paroisse de Champagne





Vienne, ancienne église Saint-Pierre (Musée archéologique)

© ActuaDrone-Thierry Eyraud



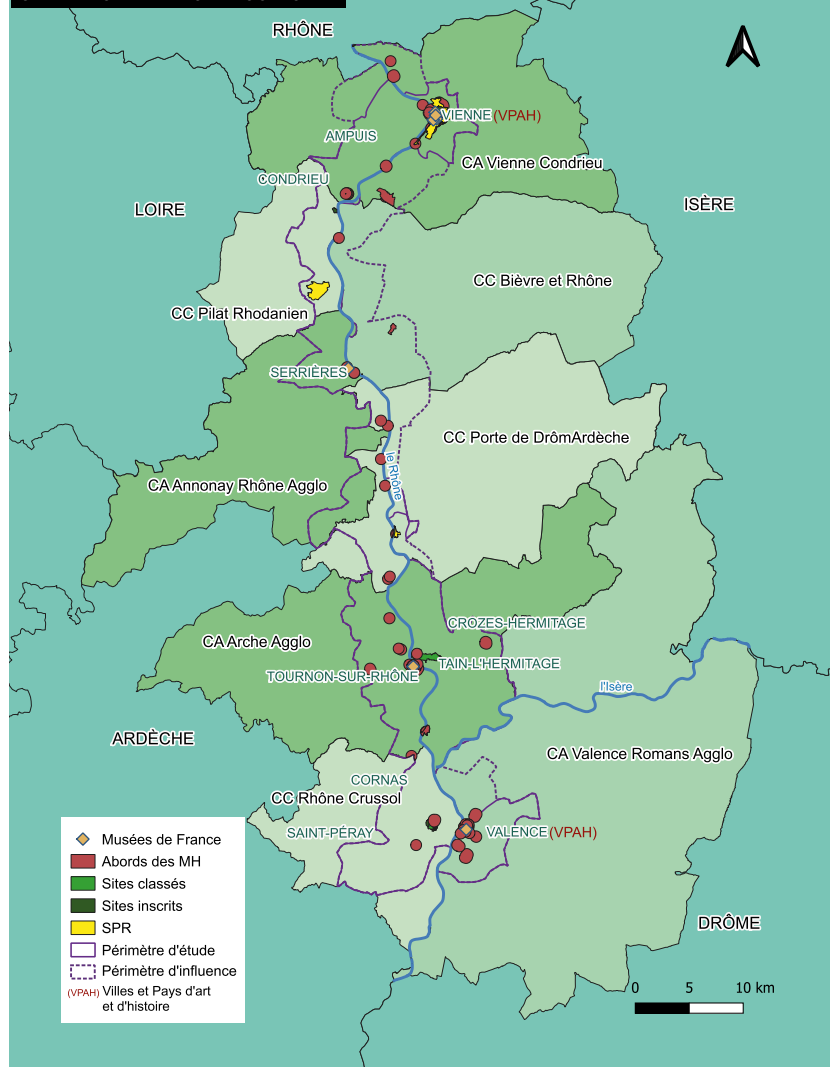
Valence, château d'eau de Philolaos, 1971

© Valence Romans Tourisme

Bennon et coulassou

Au moment de porter sa vendange, le vigneron pose un *bennon* – « panier de paille ou d'osier » ou « petite benne en bois » – sur son *coulassou* – « capuchon rembourré qui protège la nuque et les épaules du porteur ». Au-delà de l'intérêt ethnologique que présentent ces accessoires, la juxtaposition des deux mots témoigne qu'à la biodiversité du territoire et à sa diversité géologique ou climatique s'ajoute une diversité linguistique : c'est en effet sur une ligne nord-ouest sud-est allant d'Annonay à Romans-sur-Isère que passe la frontière linguistique entre, au nord, le francoprovençal (*bennon*), et au sud, l'occitan (*coulassou*). Historiquement, un homme incarne cette frontière : négociant en moutarde né et vivant à Saint-Maurice-l'Exil, Maurice Rivière est un ami de Frédéric Mistral, qui épousera sa fille ; littérateur à ses heures, il traduit en francoprovençal, sa langue première, le *Mirèio* de son ami et gendre. C'est aussi lui qui, à la fin du siècle, livre au futur auteur du *Pouèmo dou Rose* de précieux renseignements sur l'ancienne batellerie du Rhône (cf. p. 21).

CARTE DU PATRIMOINE CULTUREL





Cornas, Saint-Péray et le site de Crussol

© Renaud Vezin

UN PATRIMOINE NATUREL RÉSILIENT, VÉRITABLE RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ

Les politiques menées depuis un demi-siècle en vue de préserver les milieux naturels ont permis de mieux connaître et protéger le patrimoine du territoire entre Vienne et Valence, sur lequel on dénombre, outre les 4 sites classés et les 13 sites inscrits (cf. p. 24), les ressources suivantes :

- Réserve naturelle nationale et site « Natura 2000 Oiseaux » : 1 (île de la Platière, cf. encadré) ;
- Site « Natura 2000 Habitats » : 3
 - « affluents rive droite du Rhône » : sur 4.200 ha, il concerne 25 des 51 communes du territoire et 16 vallons perpendiculaires à la vallée du Rhône, qui offrent « *l'un des derniers refuges pour certaines espèces faunistiques et floristiques* » et constituent souvent « *la limite Nord d'espèces méditerranéennes* » ;
 - « milieux alluviaux du Rhône aval » : 5 des 51 communes partagent une partie de ce site qui, après avoir souffert des effets des aménagements du fleuve aux 19^e et 20^e siècles, abrite aujourd'hui les dernières prairies en zones alluviales de la vallée ;
- « massifs de Crussol, Soyons, Cornas-Châteaubourg » : sur ce site se trouvent les contreforts calcaires les plus septentrionaux de la vallée du Rhône, si bien qu'à son intérêt géologique et aux belvédères remarquables qu'il offre s'ajoute, malgré la latitude assez élevée, la présence d'espèces végétales et animales méditerranéennes ;
- Parc naturel régional : 1 (PNR du Pilat, dont font partie 11 des 51 communes) ;
- Arrêté préfectoral de protection de biotope : 2 (îles du Beurre et de la Chèvre à Ampuis et Tupin-et-Semons, et, lui faisant face sur la rive gauche, ripisylve de Chonas-l'Amballan) ;
- Espace naturel sensible : 10 (dont le belvédère de Pierre-Aiguille à Crozes-Hermitage, le bassin des musards à La Roche-de-Glun, l'île Barlet à Saint-Romain-en-Gal et le massif de Crussol).

Le territoire compte par ailleurs 85 « zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique » (ZNIEFF).



Héron cendré dans les îles entre Vienne et Condrieu

© 2025 Mehdi Maamir (photographe animalier viennois)

L'ÎLE DE LA PLATIERE, MOSAÏQUE DE MILIEUX NATURELS ET HALTE MIGRATOIRE

Reconnue dès 1986 comme « réserve naturelle nationale », devenue site « Natura 2000 Oiseaux » 20 ans plus tard, l'île de la Platière figure parmi les 87 zones humides d'importance majeure en France. Située à cheval entre 4 départements (Loire, Ardèche, Isère, Drôme) et 10 communes, elle constitue un élément majeur de l'écosystème alluvial du Rhône et offre une véritable mosaïque de milieux naturels : forêts alluviales, pelouses sèches, prairies humides... Cette diversité fait d'elle une « zone de protection spéciale » pour les oiseaux et une halte migratoire recherchée par certaines espèces telles que le bihoreau gris, la grande aigrette, le héron pourpré ou le balbuzard pêcheur.



Martins-pêcheurs juvéniles dans les îles entre Vienne et Condrieu

© 2025 Mehdi Maamir (photographe animalier viennois)



LA PAROLE À MICHEL CHAPOUTIER

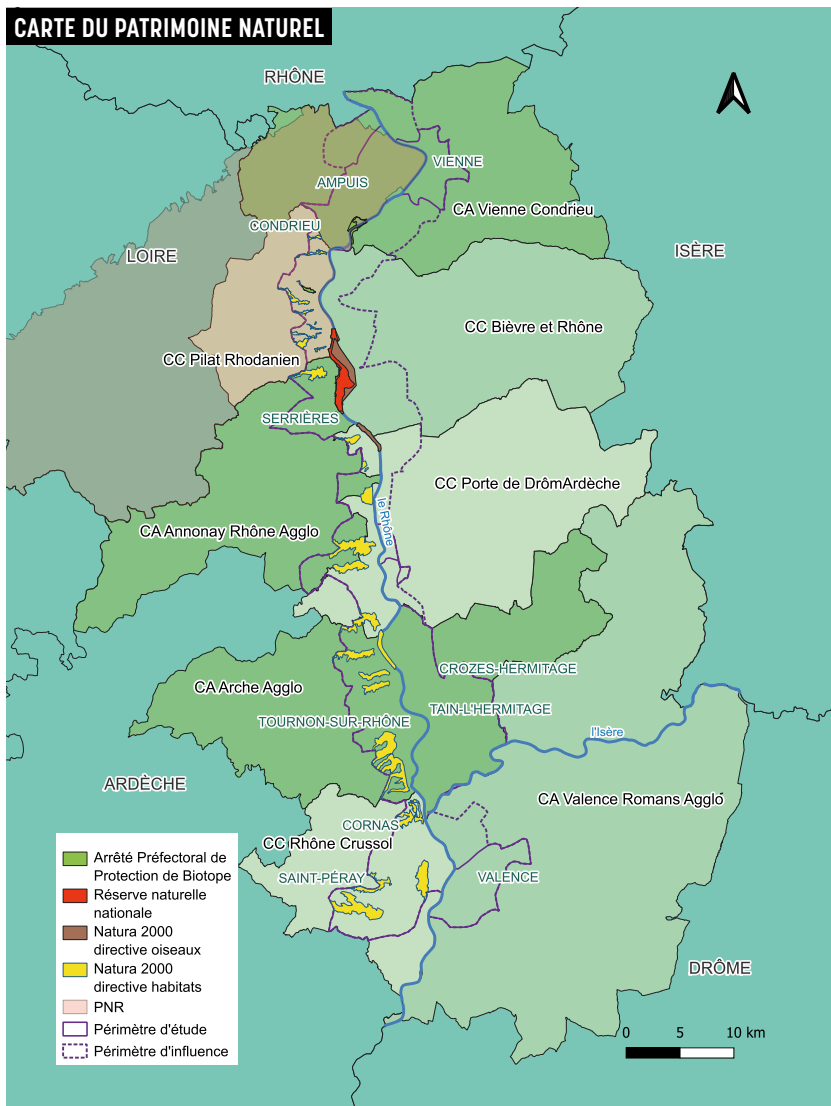
“ Concilier activités viticoles et préservation du patrimoine ”

Vitrine des paysages viticoles nord-rhodaniens, les coteaux de l'Hermitage ont été classés le 5 juin 2013. Pour nous, vignerons, cela vient reconnaître les travaux et pratiques viticoles ancestrales maintenues de génération en génération, et nous sommes fiers d'être aujourd'hui le seul site classé viticole de la vallée du Rhône. En plus de cette reconnaissance, l'un des objectifs de ce classement a aussi été de partager une ambition commune dans la gestion patrimoniale des éléments structurant le paysage de ces coteaux. Objectif partagé entre vignerons et collectivités territoriales, dans une volonté permanente de concilier les activités et les usages effectifs des lieux et la préservation du patrimoine. La rédaction d'un cahier de gestion nous permet d'ailleurs de faire vivre le site dans une dynamique partagée et concertée.

Michel Chapoutier,
président de l'ODG Hermitage



CARTE DU PATRIMOINE NATUREL



PARTIE 3

Répondre aux défis de l'avenir

Point de vue sur le grand paysage

© Thomas O'Brien



SAUVEGARDER LE PAYSAGE FLUVIAL ET VITIVINICOLE

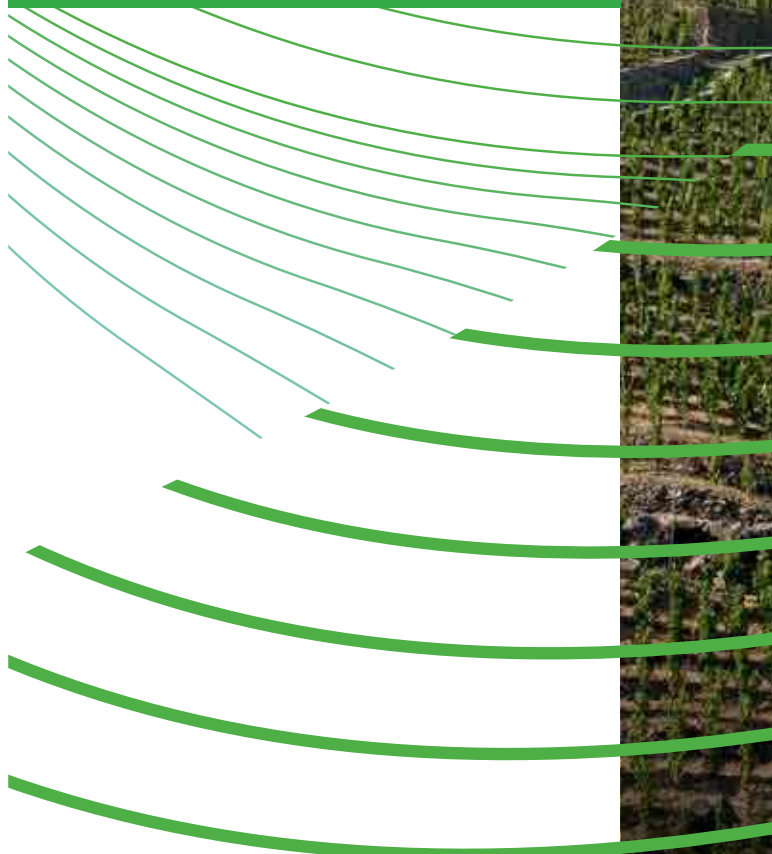
Deux millénaires d'histoire et une telle profusion et diversité de patrimoines obligent l'ensemble des acteurs et citoyens de ce territoire. Le premier défi à relever consiste à *sauvegarder* (étymologiquement, « garder vivant ») l'héritage paysager du passé. Au vrai, quels autres paysages pourraient, mieux que les coteaux viticoles de la Côte-Rôtie ou de l'Hermitage, répondre à la définition des sites donnée par l'UNESCO dans l'article premier de la *Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* (1972) : « œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature » ? Dans cette partie de la vallée, le fleuve s'encaisse en effet entre les blocs granitiques les plus orientaux du Massif central et les premiers contreforts des Alpes : aussi offre-t-il une mosaïque de paysages alliant plateaux, plaines fluviales et, entre les deux, des coteaux abrupts et parfois vertigineux. Le travail des hommes pour cultiver la vigne sur ces terrains s'est harmonieusement inscrit dans les espaces créés par la nature pour dessiner un paysage fluvial et vitivinicole d'exception.

CONFORTER L'ACTIVITÉ VITICOLE SUR LES COTEAUX

Depuis les belvédères que la nature a façonnés, l'œil peut apercevoir des ravins boisés, des paysages agricoles multiples – vignes sur les coteaux, prairies, maraîchage ou vergers dans la plaine –, des routes et chemins menant aux villes et villages égrenés le long du fleuve. À flanc de coteau, les vignes s'accrochent à la pente en terrasses soutenues par des murets, parfois flanqués d'un escalier : ici ou là, certains d'entre eux servent de murs-enseignes (cf. p. 23) et un cabanon ou une « baraque » vient rompre la géométrie des rangs de vignes. À l'inverse, depuis le fleuve et ses rives, apparaissent, comme du temps de Frédéric Mistral, « *sur les croupes des collines [...] bien munies d'échalas, les vignes d'or de la Côte-Rôtie* » et « *l'admirable vallée, les éboulis, les rocs à pic aux ravines profondes, les vieux châteaux emmantelés de gloire* ». La sauvegarde de tels paysages impose avant tout la continuité de l'activité viticole sur les coteaux ; elle suppose aussi d'y accompagner la plantation de vignes (plutôt que d'y construire des lotissements...), de préserver les silhouettes des villages, d'entretenir le patrimoine bâti et d'aménager des points de vue.

VIGNERONS... MAIS AUSSI BÂTISSEURS

Voilà des siècles qu'en vue d'y cultiver la vigne, des terrasses ont été aménagées sur les coteaux. Destinées à empêcher l'érosion des sols lors des pluies de l'automne ou de l'hiver, ces terrasses sont soutenues par des murets de pierres sèches localement appelés « chaillées » ou « chalets ». De telles constructions ont nécessité de titanesques travaux – ne parle-t-on pas parfois de « vignoble héroïque » ? –, patiemment poursuivis au fil des siècles par des générations de vignerons qui, pour l'occasion, se sont faits « muraillers ». Compte tenu du relief, les engins et méthodes modernes de terrassement ne sont guère utilisables, si bien que l'entretien de tels murets représente encore de nos jours un investissement considérable pour le vigneron. Sans doute ces murets constituent-ils, pour ce territoire, le plus beau symbole de l'interaction entre la nature et le travail humain ou, si l'on veut, entre la géographie, l'histoire et les savoir-faire.





LA PAROLE À CHARLÈNE CELLIER

“ Nous devons être des vignerons citoyens ”

Nos paysages viticoles font le lien entre la nature et la culture. Saint-Péray a connu une forte urbanisation à partir des années 1980. Notre domaine est à “taille humaine”, un assez gros îlot préservé, au milieu des habitations ; ce sont son identité et celle de l'appellation que nous devons absolument sauvegarder, car nous devons être des vignerons citoyens.

Certaines de nos pratiques sont ancrées dans une tradition et nous ne renions pas notre héritage viticole. Nous construisons un patrimoine, plantons des vignes pour les générations futures et voulons leur transmettre l'histoire et les terroirs des différentes appellations.

Notre métier d'œnologue est avant tout un métier d'instinct, de ressenti et de partage. La modernité, nous l'avons dans nos caves, avec les moyens de notre temps. La tradition, nous la gardons davantage pour le vignoble, en passant par exemple le treuil, le cheval dans nos parcelles.

C'est cette association entre traditions et modernité qu'il faut savoir jauger.



Charlène Cellier,
œnologue et co-gérante,
Domaine Chaboud-Cellier, Saint-Péray



Plantation de haies

© Charlène Cellier



Gestion de la ressource en eau

© Charlène Cellier

SENSIBILISER À L'AGROÉCOLOGIE

À l'échelle de la société tout entière, l'éducation à l'écologie représente un enjeu fort du 21^e siècle, auquel entendent répondre, par exemple, l'association Naturama, basée à Sainte-Colombe, et son centre d'initiation à la nature, développé sur cinq hectares à Saint-Cyr-sur-le-Rhône. Mais les premiers concernés sont bien les agriculteurs, en particulier les vignerons, qu'il importe de sensibiliser et former : c'est le sens des journées techniques organisées en lien avec les chambres d'agriculture et consacrées à l'entretien des sols, à la protection phytosanitaire ou à la plantation de haies. Objectif : promouvoir une approche globale conciliant développement des activités humaines et sauvegarde de la biodiversité. Et si Erik Orsenna avait raison quand il déclare : « *La viticulture est l'avenir de l'agriculture* » ?

DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE RAISONNÉE

De fait, les dernières années ont vu le déploiement des pratiques issues de l'agroécologie. En témoigne le recours croissant aux engrais verts, qui permettent de couvrir les sols en hiver et au début du printemps afin de favoriser la vie microbienne, lutter contre l'érosion et disposer d'un paillage à même de réduire les stress hydriques en été ; d'ores et déjà, cette pratique concerne plus de 80 % des surfaces de l'appellation crozes-hermitage. Dans cette même appellation, près de 60 % du vignoble sont désormais cultivés en agriculture biologique ou en passe de l'être (moyenne nationale : 22 %). Ces changements de pratiques culturales constituent autant d'avancées en vue de favoriser la vie et la résilience des écosystèmes.

S'ADAPTER AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Sécheresse, date des vendanges plus précoce, vulnérabilité au gel... : le dérèglement climatique a de lourdes conséquences pour les vignerons, conscients par ailleurs des enjeux que représentent la diminution des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation de la part du carbone séquestré dans les sols. D'où de fécondes expérimentations, à l'exemple du projet AdapTénuer, qui cherche à combiner plusieurs leviers d'adaptation et d'atténuation, ou de la démarche d'« hydrologie régénérative » menée dans quatre domaines des AOC saint-péray et cornas, avec le concours de la Communauté de communes Rhône Crussol, de la CNR et de l'Agence de l'eau. Il s'agit là, grâce à la méthode dite « Keyline Design », de travailler sur les courbes de niveau (*keylines*) afin de ralentir l'eau de pluie et de favoriser son absorption par les sols, bref de « se servir du sol comme d'une éponge » en creusant des canaux que longent arbustes et haies.

Ruralité, aménagement fluvial et occupation urbaine

© Florian Solbes



LA PAROLE À MICHEL RIBERT

“En tant qu’habitants, notre rôle est essentiel”

Depuis 35 ans, en tant qu’habitant puis comme délégué territorial à la CNR, j’ai pu découvrir les multiples facettes et singularités d’un territoire d’exception, et satisfaire ma curiosité.

Je suis contemplatif de ces magnifiques paysages au milieu desquels coule le fleuve-roi, le Rhône. L’homme a façonné son cours, les coteaux et costières, la plaine agricole, ici pour la navigation et les transports, là pour la production d’énergie renouvelable et l’industrie, là encore pour l’irrigation, l’arboriculture et la viticulture.

Élus, entrepreneurs, riverains du fleuve, naturalistes, agriculteurs, pêcheurs, joueurs, tous partagent la passion du Rhône, l’attachement à leur terroir, à leur histoire, à leurs savoir-faire, à leur patrimoine.

À l’heure de l’adaptation au dérèglement climatique, tous unissent leurs forces pour faire face, avec inventivité et ingéniosité, aux défis de la ressource en eau, pour sauvegarder la richesse de nos paysages. En tant qu’habitants, notre rôle est essentiel.

Michel Ribert,
retraité, habitant du territoire



PRIVILÉGIER UN TOURISME RESPONSABLE ET DURABLE

Entre Vienne et Valence, d'une rive à l'autre, la diversité des patrimoines et des paysages fait de ce territoire une destination touristique attractive. Dès les débuts du 20^e siècle, l'essor de l'automobile a amené nombre de touristes à venir découvrir ses richesses en suivant la célèbre « Nationale 7 ». Un siècle plus tard, dans un monde où le tourisme a pris une importance économique majeure, le défi consiste, pour citer l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), à « [tenir] *pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs* » et, en conformité avec la *Charte pour le tourisme culturel patrimonial* adoptée par l'ICOMOS en 2021, à privilégier « *un tourisme plus durable, responsable, dirigé vers la communauté, avec pour point focal le patrimoine culturel* ».

VALORISER LE PAYSAGE CULTUREL, FLUVIAL ET VITIVINICOLE

Roger Dion, grand historien de la vigne et du vin, aimait le rappeler : les vignobles sont, eux aussi, des monuments romains ! Cette ancienneté de l'occupation de l'espace sur les coteaux fait contraste avec le développement des rives, où se déploient villes, industries et voies de communication, autant de témoignages d'une modernité en permanente évolution. Les panoramas qui s'offrent à l'œil depuis le haut des coteaux permettent de prendre la mesure de ces contrastes, tout autant spatiaux que temporels... et cela de jour comme de nuit ! C'est là un atout à valoriser, par la mise en place de dispositifs légers incitant l'habitant ou le visiteur à contempler ce « paysage culturel, fluvial et vitivinicole » et de mieux en comprendre les caractéristiques exceptionnelles.



Tournon-sur-Rhône, le Rhône, Tain-l'Hermitage et la colline de l'Hermitage

© Christophe Grillé

À LA DÉCOUVERTE DU FLEUVE, EN BATEAU OU À VÉLO

Le Rhône n'est pas la moindre des ressources touristiques du territoire. Il se découvre en bateau – la halte fluviale de Vienne accueille annuellement 65.000 croisiéristes – mais aussi en modes doux, grâce à la présence de la ViaRhôna. Mise en chantier en 2005, cette « véloroute » suit la vallée du Rhône sur 800 km, depuis Saint-Gingolph, sur les rives du lac Léman, jusqu'à Port-Saint-Louis-du-Rhône, en Camargue. De Vienne à Sablons (33 km), une « voie verte » permet, le long du fleuve ou à proximité immédiate, d'admirer les vignobles en terrasses et de découvrir le Rhône sauvage (île du Beurre) ; entre Sablons et Tournon-sur-Rhône (36 km), elle offre à la vue vergers, vignes et maraîchages avant, entre Glun et Valence (25 km), d'inviter, à La Roche-de-Glun, à la découverte du bassin des musards et de la lône Saint-Georges, véritable réservoir de biodiversité qui attire notamment de nombreuses espèces d'oiseaux.

ENCOURAGER LA MOBILITÉ DOUCE

Le développement de l'offre touristique doit aussi « intégrer l'action climatique et les mesures de durabilité dans la gestion du tourisme culturel et du patrimoine culturel ». D'où une découverte du patrimoine et des paysages souvent proposée en modes doux : balade en « city tram », à vélo, trottinette ou gyropode électriques, et bien sûr à pied. Ainsi, Ardèche Hermitage propose de découvrir les AOC cornas, crozes-hermitage, hermitage, saint-joseph et saint-péray grâce à cinq randonnées pédestres ou à vélo allant de 2,5 km à 25 km ; quant à la « route de la rigotte » (Vienne-Condrieu), elle propose aux cyclistes de conjuguer, au milieu des vignes et des vergers, les joies de la bicyclette et la dégustation du célèbre fromage.

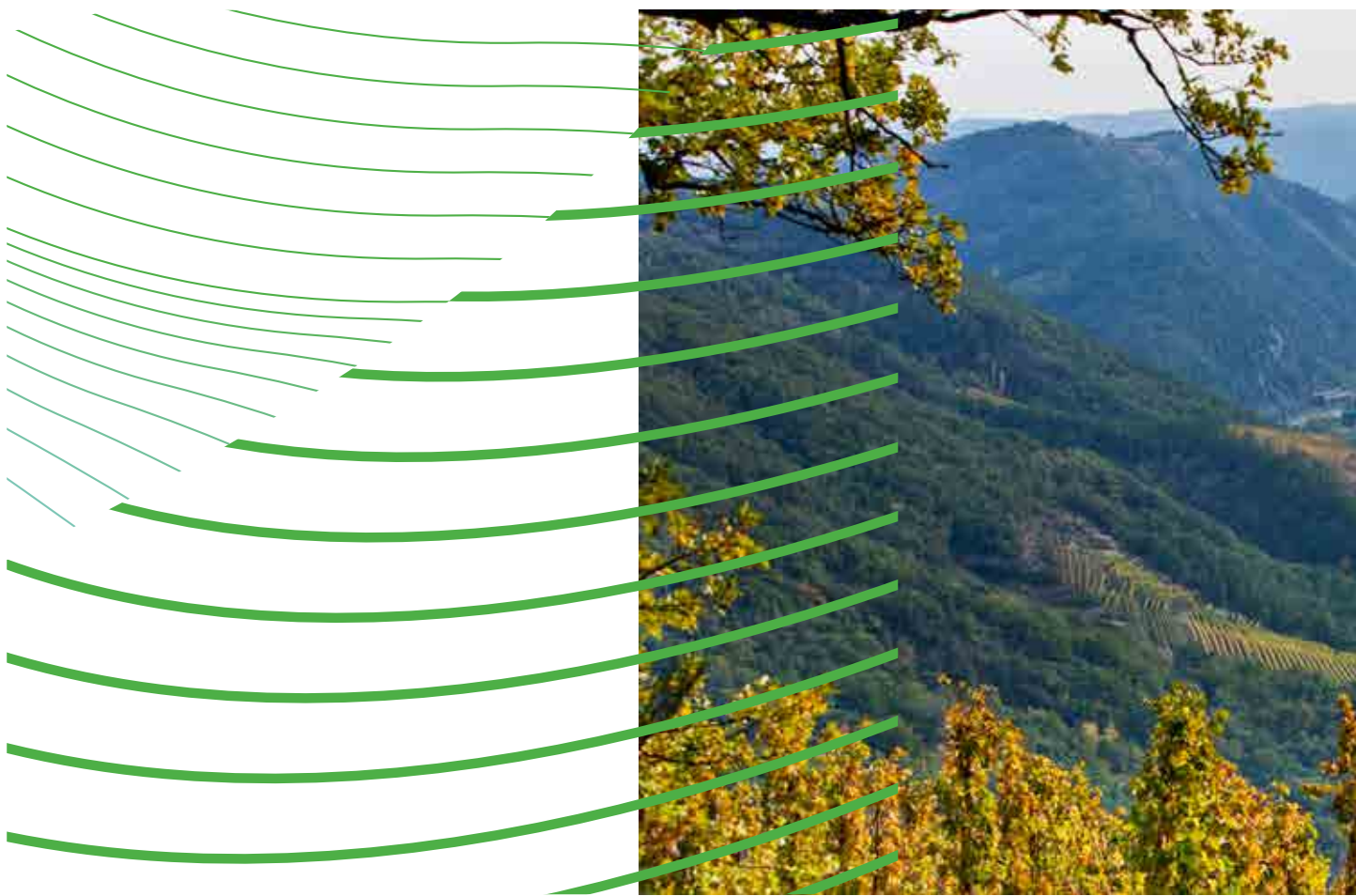
À vélo dans les vignes

© Renaud Vezin



DÉVELOPPER LES OFFRES EN LIEN AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

D'ores et déjà, de nombreuses initiatives suivent les principes de la Charte de l'ICOMOS, tels que « reconnaître les droits des habitants [...] et des propriétaires traditionnels » et « renforcer la coopération [...] entre toutes les parties prenantes impliquées dans le tourisme ». Par exemple, les trois territoires labellisés « Vignobles & Découvertes » – Condrieu Côte-Rôtie, De cornas en saint-péray, Ardèche-Hermitage –, récemment à l'origine d'une association appelée Destination Vallée du Rhône Nord, proposent, en lien avec les viticulteurs ou cavistes, une large palette d'offres en matière d'œnotourisme : visites de caves et de chais, dégustations, portes ouvertes au domaine, apéro-vignes, *afterworks* ou *brunchs*, lecture de paysages, chasses au trésor et même nuit dans un tonneau géant ! Objectif : offrir aux touristes une expérience enrichissante tout en les sensibilisant aux savoir-faire mis en œuvre et aux enjeux de la viticulture contemporaine.



DE LA SYRAH AU « PAYSAGE FLUVIAL, VITICOLE ET HISTORIQUE »

Se porter candidat à la Liste du patrimoine mondial, c'est pour un territoire une navigation au long cours, dont l'aboutissement n'est en rien garanti et qui, assurément, nécessite une dizaine d'années de travaux [cf. encadré p. 38]. Pour autant, cela n'a pas dissuadé les vignerons du Nord de la vallée du Rhône quand, en 2020, ils se sont lancés dans l'aventure. Au départ, leur ambition était d'obtenir l'inscription sur la fameuse Liste des « côtes-du-rhône, berceau de la syrah ». Si le célèbre cépage et ses cousins blancs de la famille des serines symbolisent toujours la démarche, il est apparu bien vite que le fleuve, telle une véritable « colonne vertébrale », constituait un marqueur incontournable du territoire. D'où l'évolution vers la notion de « paysage culturel évolutif et vivant » à la fois « fluvial, viticole et historique ».

UNE « FABRIQUE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE »

En premier lieu, il s'est agi de dresser l'état des lieux des connaissances afin de pouvoir construire le récit de ce territoire : de 2022 à 2024, des études de préfiguration historique et géographique menées par l'Université Lumière-Lyon 2, la consultation de personnes-ressources, l'organisation de séminaires pluridisciplinaires ont permis de valider l'opportunité d'une candidature et démontré la nécessité de mettre en place une gouvernance partagée – un comité de pilotage et dix commissions thématiques, toutes animées par des vignerons. Des moyens techniques, humains et financiers ont été mobilisés (cf. p. 39), de premières actions engagées : inventaire du patrimoine naturel et culturel, étude de faisabilité, mise en place de démarches collaboratives lors des Journées européennes du patrimoine, partenariats avec des laboratoires universitaires, réalisation d'outils de communication...



Quelle « Valeur Universelle Exceptionnelle » ?

Forte des réflexions conduites depuis 2020, désormais dotée d'un outil adapté à son projet, l'association *De Rhône en vignes* peut poursuivre son long cheminement en vue de définir la « Valeur Universelle Exceptionnelle » (V.U.E.) du territoire candidat.

Cela passe par la définition des critères retenus pour la justifier ainsi que par l'identification des éléments d'analyse comparative qui devront impérativement figurer dans le dossier final. Compte tenu des travaux déjà menés, la V.U.E. pourrait bien se situer au croisement des trois thématiques principales décelées – la viticulture, le Rhône, l'organisation sociale – en s'appuyant sur deux notions particulièrement représentatives du territoire : la diversité et l'adaptation.

UNE ASSOCIATION QUI RÉUNIT TOUTES LES PARTIES PRENANTES

Si la filière vitivinicole demeure le pilote de la candidature, celle-ci suppose l'engagement de l'ensemble des acteurs : collectivités territoriales et intercommunalités – fédérées autour de la Région –, acteurs économiques, chercheurs, opérateurs culturels, associations... Afin de conforter cette dynamique de territoire fondée sur une démarche collective et collaborative, voir le jour en mars 2025 une association appelée *De Rhône en vignes, cultures en partage de Vienne à Valence*. Objectifs : définir la stratégie pluriannuelle, mettre en œuvre le plan d'action décidé, déterminer les moyens techniques, financiers et humains nécessaires en vue d'élaborer le dossier de candidature pour une inscription sur la Liste indicative française. Avec la conviction qu'au bout du chemin, cette dynamique engendrera des avancées bénéfiques pour le territoire.

PATRIMOINE MONDIAL, MODE D'EMPLOI

Adoptée en 1972, la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, naturel et culturel* réunit dans un même document les notions de protection de la nature et de préservation des biens culturels : ainsi, elle reconnaît l'interaction entre l'être humain et la nature et le besoin fondamental de préserver l'équilibre entre les deux.

Ce texte est né de la conviction qu'il existe un patrimoine dépassant, par sa « Valeur Universelle Exceptionnelle », les principes de la propriété et des frontières nationales : comme le disait André Malraux, « *toutes les nations [...] sont appelées à sauver ensemble les œuvres d'une civilisation qui n'appartiennent à aucune d'elles* ». En 2024, la Liste du patrimoine mondial qu'elle institue compte 1.223 biens, dont 952 culturels, 231 naturels et 40 mixtes ; on en dénombre 53 en France (44 culturels, 7 naturels et 2 mixtes), parmi lesquels 3 vignobles : la Juridiction de Saint-Émilion, les Climats et vignobles de Bourgogne et les Coteaux, maisons et caves de Champagne.

Le processus d'inscription dure souvent de 10 à 15 ans : avant que le dossier ne soit présenté par la France – l'UNESCO ne reconnaît que les « États-parties » –, le bien candidat doit être inscrit sur la Liste indicative française – chaque pays ne peut présenter qu'un seul dossier par an. La « mise en récit » doit être fondée scientifiquement et la V.U.E. relever d'au moins un des 10 critères de l'UNESCO et faire l'objet d'une analyse comparative. Le bien doit répondre aux critères d'authenticité et d'intégrité et un « plan de gestion » doit être élaboré.

Une fois le bien inscrit sur la Liste indicative, le dossier est expertisé par le Comité français du patrimoine mondial avant, en cas de validation, d'être transmis au Centre du patrimoine mondial et aux organes consultatifs de l'UNESCO : ICOMOS* et/ou UICN**, qui en assurent l'évaluation scientifique et technique. La décision finale est prise par le Comité du patrimoine mondial, réuni une fois l'an.

L'inscription d'un bien ne signifie pas sa « mise sous cloche », mais impose que le développement du territoire concerné puisse se faire dans le respect de la V.U.E. : non seulement protection et gestion soutenable, mais aussi implication des habitants, appropriation, échange et partage.

Pour en savoir plus, voir *Le Petit Illustré du patrimoine mondial*, livret de l'Association des biens français du patrimoine mondial ; <https://www.assofrance-patrimoinemondial.org>

* Conseil international des monuments et des sites

** Union internationale pour la conservation de la nature

ASSOCIATION DE RHÔNE EN VIGNES, CULTURES EN PARTAGE DE VIENNE À VALENCE : LES MEMBRES FONDATEURS

INITIATEURS ET COORDONNATEURS DU COMITÉ DE PILOTAGE

Bruno DELAS, descendant de la famille à l'origine de la création en 1835 de la Maison Delas Frères, urbaniste en charge pendant deux décennies du Plan de gestion du Site historique de Lyon inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, aujourd'hui retraité.

Jacques GRANGE, œnologue, directeur de la Maison Delas Frères.

FILIÈRE VITIVINICOLE

(figurent **en gras** les membres du conseil d'administration)

Philippe PELLATON, pdt Inter Rhône

Margaux GIRARD-FAURE, Appellations septentrionales Inter Rhône

Guillaume CHALUMEAU, dir. général Inter Rhône

Michaël GERIN, pdt ODG côte-rôtie

Pierre-Jean VILLA, pdt ODG condrieu

Frédéric ENGERER, pdt ODG château-grillet

Joël DURAND, pdt ODG saint-joseph

Michel CHAPOUTIER, pdt ODG hermitage

Laurent COMBIER, pdt ODG crozes-hermitage

Cyril COURVOISIER, pdt ODG cornas

Lionel FRAISSE, pdt ODG saint-péray

Benjamin AMBLARD, Cave coopérative Tain-l'Hermitage

Julien CECILLON, Domaine Kerschen Cecillon

Charlène CELLIER, Domaine Chaboud-Cellier

Laurent COURBIS, Domaine Courbis

Yves CUILLERON, Domaine Cuilleron

Aloïs HOUETO, Domaine Château-Grillet

Jean-Michel GERIN, Domaine Gerin

Pierre GONON, Domaine Gonon

Camille GOUDARD, Domaine Goudard & filles

Philippe GUIGAL, Maison Guigal

Caroline MORO, Maison Denuzière

Clément PANIGAI, Maison Delas Frères

Christophe PICHON, Domaine Pichon

Anaïs ROUVIÈRE, Domaine du Chêne

Agathe SORLIN, Les Vins de Vienne

François TARDY, Domaine des Entrefaux

Christine VERNAY, Domaine Vernay

Pauline VILLA, Domaine Villa

ACTEURS DU TERRITOIRE ET EXPERTS

Ludovic WALBAUM, pdt Comité vin Région AURA

Isabelle SEIGLE-FERRAND, Comité vin Région AURA

Claire DELFOSSE, dir. Laboratoire d'études rurales (Université Lyon 2)

Michel KNEUBÜHLER, consultant en politiques culturelles

Élodie LOUISE, dir. OT Rhône Crussol

Nicolas RIDEAU, dir. OT Arche Agglo

Olivier SANEJOUAND, dir. OT Vienne Condrieu

Jean GAUTHIER, CA Centre-Est

Pierre-André MASSIAS, CA Loire-Haute-Loire

Antoine PALIARD, CA Loire-Haute-Loire

Manuelle THOMINE, CA Sud Rhône-Alpes

Michel RIBERT, retraité, habitant du territoire

ORGANISMES PARTENAIRES ET SOUTIENS

Syndicat mixte des rives du Rhône

(Philippe DELAPLACETTE, pdt, maire de Champagne) :
assistance technique et concours financier

Inter Rhône et 8 ODG, Plan Rhône-Saône et Compagnie
nationale du Rhône (CNR) : soutien financier

Abréviations

AURA : Auvergne-Rhône-Alpes ;

CA : Crédit Agricole ;

dir. : directeur, directrice ;

ODG : Organisme de défense et de gestion ;

OT : Office de tourisme ;

pdt : président

Remerciements

➤ aux membres fondateurs pour les informations

➤ aux auteurs des photographies

➤ à Michel Chapoutier, Charlène Cellier, Anne-Sophie Pic
et Michel Ribert pour leurs témoignages

➤ aux membres du conseil d'administration pour leur relecture

Ours

Directeur de la publication : **Philippe Guigal**

Conception et coordination : **Bruno Delas, Michel Kneubühler,**
Clément Panigai, Florian Solbes

Rédaction, relecture et corrections : **Michel Kneubühler**

Cartographie et iconographie : **Florian Solbes**

Conception graphique : **J'article - Lyon**

Impression : **COPY TOP**

Tirage : **500 exemplaires**

APPROCHE GLOBALE ET INTELLIGENCE COLLECTIVE

« La vallée du Rhône est une espèce de palimpseste de l'histoire du genre humain, des techniques, des relations entre l'homme et la nature... »

« La diversité est précisément la condition pour qu'il y ait une richesse de relations entre les hommes, le territoire, l'espace, etc. »

« La notion de lien est au cœur de ce projet : lien entre toutes les diversités, entre ville et ruralité, entre fleuve et coteaux, entre culture et nature, entre tradition et innovation, entre cohérence et hétérogénéité, entre savoir-faire et savoir-vivre... »

« Caractéristiques de ce territoire sont, depuis des siècles, son adaptation, sa résilience, sa capacité à être ancré dans le passé, mais aussi à être résolument inscrit dans une modernité et pleinement contemporain... »

(Propos entendus lors du séminaire, château de Tournon-sur-Rhône, 11 juin 2024)

DE RHÔNE EN VIGNES